

Dressage et instruction

On peut hélas dresser des êtres humains², mais « on n'a encore jamais réussi à instruire des animaux »³.

I. Bilan de l'éducation nationale

Sans grande surprise, c'est un « glissement » sociétal que dissimule le passage du ministère de « l'instruction publique »⁴ au ministère de « l'éducation nationale », dont les fonctionnaires, comme l'observe ce directeur de cirque, se présentent paradoxalement comme « enseignants ».

On n'a encore jamais réussi à « instruire » des animaux, dit en substance Alexis GRUSS, pour susciter la prise de conscience d'une dérive bureaucratique enseignante et dénoncer le « dressage de singe »⁵, selon l'analyse qui s'impose⁶, tandis que l'ambition d'instruire est de tout autre ampleur, et portée.

II. De Charybde en Scylla

De plus, par les similitudes présentées avec « l'instruction » de police judiciaire d'un dossier de justice, le ministère de « l'instruction publique » dissimulait mal l'autorité légitime⁷ aujourd'hui pillée au profit des fonctionnaires contre l'intérêt commun. De plus, par son libellé, le ministère de « l'instruction publique » ne soulignait que trop bien, au goût des malfaiteurs lui préférant la discrétion, voire l'ignorance absolue de tous repères, la chaîne des responsabilités associée au processus de corruption, de la corruption du savoir, en Charybde⁸, à la corruption des fonctionnaires de justice⁹, en Scylla.

III. Rétablissement du droit par la parole

Pour Jacques LACAN, le discours tend à faire reconnaître son propre désir qui est désir de l'Autre, et cette juste tension, ni refoulée, ni déplacée, permettrait de « rétablir la continuité ». De l'évolution doctrinale de la raison depuis 3000 ans ? Alors je suis¹⁰ lacanien ! D'autant plus que ce Monsieur « a dissous l'école freudienne en 1980 ». Ne manquait plus à l'apocalypse, que le troisième testament.

Ressource 117, établie le 24 décembre 2016 et modifiée le 28 décembre 2016 (ajout note 10).

¹ Référence à l'intervention d'Alexis GRUSS dans l'émission radiophonique « si j'étais président »

² Le dressage consiste selon Alexis GRUSS à « séduire » pour priver de liberté

³ Contribution d'Alexis GRUSS à la sociologie, selon un entretien diffusé le 22.12.2016 sur France-Info

⁴ Caractérisée par un « enseignement professionnel obligatoire » — (1886, Ferdinand BUISSON), Inspecteur Général de l'Instruction publique (1878) ; définie ultérieurement (Cent ans d'enseignement technologique, Henri COUTIS, diffusion Chardenouse, 1986, Tome 2 page 31) comme « un enseignement technique ambitieux, faisant une large place à la culture, même littéraire ; et de ce fait spécifiée comme la « bande passante du droit », « l'école franche », ou bien encore la « voie de l'Excellence ».

⁵ Nom donné au procédé pervers du « questionnaire à choix multiples » (QCM), pour dénoncer le glissement bureaucratique de l'éducation nationale, selon le constat déjà effectué par une équipe pédagogique du Lycée « François VILLON » des Mureaux, en 1993

⁶ L'importation suspecte — du milieu administratif au milieu éducatif — de grilles à grilles à cocher, pour simplifier la tâche de l'enseignant, révèle le cynisme et pour le moins l'impréparation de celui qui ose accepter d'introduire des prototypes de pensée négatifs dans le cerveau de l'élève, quitte à le dérouter, au lieu d'utiliser son propre cerveau pour instruire celui-ci, prouvant par là-même qu'il n'a plus ni intelligence ni cœur.

⁷ L'autorité légitime se réfère au pouvoir édifiant de savoirs légitimes, caractérisés sur le site de la fondation du verseau par l'Excellence d'une instruction légitime dûment établie et définie mais commodément réduite à l'étiquette de « laïcité », au détriment de la conservation du patrimoine de ces savoirs légitimes.

⁸ La corruption des savoirs se réfère à la bande passante du droit, et elle est caractérisée par la collusion de mauvais niveaux d'abstraction, à la fois insuffisants dans les Lettres et excessifs dans la science.

⁹ La matière d'œuvre à laquelle gendarmes et magistrats sont censés s'intéresser n'est pas seulement les cadavres ; à la différence des pompes funèbres, en effet, ils sont parfaitement fondés à intervenir avant la mort, mais le plus souvent, ils n'en font rien, par lâcheté. Ceux qui, pour autant, leur jettent la pierre, ne font qu'aggraver la confusion (Ressource N° 44). Alors, comment sortir de la confusion et du crime ? Diagnostic, et préconisation (Ressource N° 113).

¹⁰ Intelligence non refoulée et cœur non déplacé, vers le rétablissement du droit et le sens de la vie de Jésus.